



88, avenue Verdier, Timbre Y501 / Y502 - CS70058 – 92 541 Montrouge Cedex

Permanence : bureau RJ-A 32-34

✉ dg75-syndicat-national-cfe-cgc@insee.fr

☎ 01.87.69.53.87

<http://cfecgcinsee.free.fr/>

La lettre de la CFE-CGC Insee

Spéciale Covid-19

Situation à l'Insee à partir du 16 mars.....	2
Déconfinement : les options retenues par l'Insee.....	2
Les demandes de la CFE-CGC Insee pour l'après 11 mai.....	3
Privilégier le télétravail.....	3
Les conditions matérielles et les outils pour le télétravail	4
L'accès à distance au réseau informatique.....	5
Les conditions du retour dans les établissements.....	6
La vie dans les établissements.....	6
La restauration.....	8
Les gardes d'enfants.....	8
Le dialogue social.....	8
Le télétravail, après.....	9



Situation à l'Insee à partir du 16 mars

Suite à la décision prise par le gouvernement de confiner la population, la Direction de l'Insee a décidé la fermeture de l'ensemble de ses établissements et des écoles à partir du 16/3/20, et a pris des mesures pour maintenir les agents à leur domicile.

Tous les travaux de l'Insee ont été inscrits dans le plan de continuité de l'activité (PCA) ce qui signifie qu'aucune mission n'a été arrêtée. En premier lieu les fonctions supports : infrastructure informatique, opérations de paye, règlement financier des fournisseurs, maintenance des bâtiments, communication internet et externe, service de presse. Certaines missions statistiques ont été dotées d'une priorité de connexion : tenue des répertoires (état civil, Sirene), recensement de la population, enquêtes auprès des ménages et des entreprises, collecte des prix, production des comptes nationaux et des principaux indicateurs conjoncturels, analyse conjoncturelle spécifique à l'épidémie. Les autres missions sont poursuivies sans priorité de connexion.

Aucune mission n'ayant été arrêtée, le travail à domicile s'est imposé comme la règle pour tous les agents de l'Insee pendant la période de confinement. Le télétravail s'est organisé selon des modalités différentes compte tenu de la priorité des travaux et des contraintes techniques ou matérielles. Pour les enquêteurs/trices, tous les relevés terrains sont suspendus.

Après les annonces faites le 12/3/20 par le Président de la République, nous avons demandé à la Direction de l'Insee de mettre en œuvre rapidement, en relation avec les organisations syndicales représentatives du personnel, une réflexion sur le fonctionnement de nos collectifs de travail. L'Insee a communiqué le 16/3/20 sur les missions prioritaires et précisé leur champ le 25/3/20. Un PCA, définissant les priorités, a été élaboré le 6/4/20 et a été communiqué aux organisations syndicales.

Déconfinement : les options retenues par l'Insee

Le Président de la République a indiqué le 13/4/20 qu'une sortie progressive du confinement serait possible à partir du 11 mai. Le PCA établi par l'Insee le 6/4/20 a été maintenu jusqu'au 10/5/20. Les scénarios de déconfinement ont été élaborés en concertation avec les autres Directions des Ministères économiques et financiers. Le 14/4/20, nous avons demandé à la Direction de l'Insee une construction de ces scénarios en collaboration avec les organisations syndicales dans le cadre du dialogue social national. Nous avons été informés et avons pu adresser nos questions et nos suggestions dans le cadre de deux réunions organisées en audio-conférence les 30/4/20 et 6/5/20.



La Direction de l'Insee nous a indiqué que le télétravail resterait la modalité à privilégier, au moins jusqu'au 2/6/20. Le retour dans les établissements serait amorcé mais de manière très progressive. L'Insee a fixé un plafond d'effectifs « à l'instant t » de 15% dans les établissements. Les compteurs horaires et les systèmes de pointages ne seront pas remis en fonction durant cette phase. Les agents pourront retourner dans les établissements, même pour quelques heures, pour y récupérer du matériel par exemple, dans le respect du plafond d'effectifs et après que cela a été convenu avec leur supérieur hiérarchique. La fréquentation des établissements sera soumise à des protocoles sanitaires définis localement.

[Les demandes de la CFE-CGC Insee pour l'après 11 mai](#)

Nous avons participé aux réunions de dialogue social national en audio conférence consacrées au plan de reprise d'activité les 30/4/20 et 6/5/20 et dans les établissements où nous sommes élus (DG et DR PACA). Nous y avons formulé des positions et des demandes concrètes en regard du processus de déconfinement. Même si nous restons à ce jour en attente de réponses pour la plupart de ces questions, nous tenions à les partager avec vous ; nous restons à votre écoute.

Privilégier le télétravail

Nous souscrivons aux propos exprimés par notre Ministre M. Bruno Le Maire en dialogue social le 5/5/20, formulant comme objectif de privilégier ce mode de travail pour les agents qui le peuvent, au moins pour les premières semaines, afin d'éviter l'engorgement des services, des transports en communs, des écoles et des crèches et soulignant qu'il convient de raisonner sur le "temps long", pour préparer une situation dans laquelle le virus continuerait de circuler avec l'absence de solution sanitaire comme un traitement ou un vaccin.

En regard des incertitudes qui demeurent sur les conditions de circulation du Covid-19 et son incidence sur les personnes, du caractère exceptionnel de la période que nous traversons que confirme la prolongation de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 10/7/20, et compte tenu du contexte spécifique à l'Insee qui fait que toutes nos missions ont été reconnues par la Direction comme télétravaillables, **nous demandons qu'à ce stade et jusqu'au 2/6/20 au moins, le retour sur site soit conditionné à la volonté exprimée par les agents.**

Nous demandons que la responsabilité de demander à un agent de retourner sur site ne soit pas laissée aux seuls encadrants directs (N+1 ou N+2).



Les encadrants, en accord avec les MOA, ont à se prononcer sur un éventuel retour en lien avec la nécessité d'exercer des missions *in situ* mais ils n'ont pas à se prononcer sur le contexte médical de l'agent ou de son environnement, voire de son inquiétude, qui peut justifier son maintien à domicile.

Nous demandons par conséquent que la possibilité de recourir au télétravail à temps plein soit prolongée au-delà du 11/5. Cette demande est cohérente avec la déclaration prononcée par le Premier Ministre à l'Assemblée nationale le 28/4/20 indiquant que le télétravail doit être maintenu partout où c'est possible. Elle est rendue possible par la publication au Journal officiel du [décret n°2020-524 du 5/5/20](#) relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique qui déplaçonne le nombre maximum de jours télétravaillables par semaine, jusque-là fixé à trois jours.

En particulier, nous demandons que la possibilité de recourir au télétravail après le 11/5 et jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire soit maintenue automatiquement et à leur demande :

- pour tous les agents qui se considèrent en situation de fragilité ou situés dans un environnement familial où vivent des personnes en situation de fragilité vis-à-vis de la pandémie Covid-19 ;
- pour tous les agents ayant à assurer une garde d'enfant de moins de 16 ans ;
- pour tous les agents ayant l'obligation de prendre les transports en commun pour se rendre sur leur lieu de travail.

Nous demandons le maintien de la possibilité pour tous les agents d'accéder à la plate-forme de soutien permettant de contacter de manière anonyme des psychologues cliniciens et du travail, 24h/24 et 7j/7. Enfin, nous demandons le maintien de l'extranet "télétravail", outil grandement apprécié des agents, et la possibilité d'y accéder pour tous les agents gérés par l'Insee y c. nos collègues en poste hors Insee.

Les conditions matérielles et les outils pour le télétravail

Nous demandons qu'une priorité élevée soit accordée à l'accroissement de l'équipement des agents en postes nomades ultra-portables conditionnés ; 80% des agents de l'Insee hors enquêteurs en étaient équipés fin avril, soit 3 800 postes. Nous demandons une information régulière sur l'évolution du taux d'équipement des agents et une feuille de route précisant des objectifs de montée en charge du taux d'équipement des agents.



Nous demandons un état précis du stock de PC portables non affectés à l'Insee. Nous demandons que les agents qui n'ont pas de poste nomade soient équipés des PC portables actuellement disponibles et non utilisés, avec accès à la messagerie, à l'intranet et aux outils nécessaires à l'accomplissement de leurs missions, afin de se sentir moins isolés et inutiles pour les uns, ou de leur éviter la perte de temps et les contraintes liées à l'utilisation d'outils non adaptés pour les autres.

Nous demandons que soient proposés aux agents des écrans adaptés au travail (au moins 22") et des câbles pour les connecter aux postes nomades. Nous demandons la possibilité pour les agents de récupérer les écrans et les claviers dont ils disposaient dans leurs bureaux avant le confinement.

Nous demandons que soit envisagée une enveloppe financière pour permettre aux agents d'effectuer des achats d'équipement (table et fauteuil de bureau, éclairage, etc.) et de fournitures (papier, crayons, etc.) selon leurs besoins.

Nous demandons des abonnements « zoom » pour permettre aux encadrants qui le demandent de conduire des réunions sans la contrainte de coupure au bout de 40 minutes. Nous souhaitons néanmoins attirer ici l'attention sur le fait que ce type de réunion est particulièrement fatiguant, et nous demandons que des préconisations soient formulées pour inciter à en limiter au maximum la durée. Nous demandons un état des lieux des différents logiciels de réunion utilisés en plus de zoom et un bilan avantages / inconvénients.

Nous demandons que soient souscrits des abonnements à des espaces de stockage et d'échange de type "cloud" pour permettre l'échange de documents en évitant d'encombrer le réseau.

L'accès à distance au réseau informatique

Les possibilités de connexion au réseau sont passées de 1500 connexions simultanées à la mi-mars à 2 500 connexions. Aujourd'hui 800 agents peuvent ainsi se connecter à la fois le matin et l'après-midi, les 3 000 autres le peuvent uniquement par demi-journées. Nous saluons les efforts déployés et les progrès réalisés mais **nous demandons que l'augmentation des capacités de connexion soit fixée comme une priorité**, au même titre que l'accroissement du taux d'équipement des agents télétravailleurs. À cet égard nous demandons là aussi l'élaboration d'une feuille de route avec des échéances précises de montée en charge des capacités de connexion pour qu'à terme et le plus rapidement possible, tous les agents puissent travailler depuis leur domicile à temps plein.

Nous demandons la mise en place d'indicateurs de suivi et de charge du réseau (jauge en temps réel) pour permettre aux agents de mieux planifier leurs travaux et actions.



Les conditions du retour dans les établissements

Nous demandons que soit appliquée la préconisation formulée par le Ministère du Travail¹ : « Le télétravail doit être systématiquement privilégié. L'employeur doit donc démontrer que la présence sur le lieu de travail est indispensable au fonctionnement de l'activité. »

Nous demandons que les **motifs et les critères induisant une obligation** ou une autorisation de fréquentation des sites de l'Insee soient précisés et communiqués aux organisations syndicales. Nous demandons que soit définie la liste des activités nécessitant un retour sur site après le 11/5.

Nous demandons que soient précisées les **modalités mises en œuvre par l'administration pour contrôler le plafond de 15% d'effectifs sur site** « à l'instant t ». Nous demandons que soient transmises chaque semaine aux organisations syndicales des informations précises par établissement permettant de vérifier le respect de ce plafond.

Nous demandons la **mise en place d'un dispositif d'émargement à l'entrée des bâtiments** afin de contribuer à ce contrôle et pour assurer une traçabilité pour informer les agents éventuellement exposés au virus.

La vie dans les établissements

Le Ministère de l'Action et des Comptes publics indique que « les employeurs ont l'obligation d'équiper les travailleurs avec des masques lorsque l'organisation du travail et/ ou l'aménagement des postes ne permettent pas le respect de la distanciation physique d'un mètre »². En regard de la configuration de nos espaces de travail, nous pensons que la distanciation physique d'un mètre ne pourra être partout assurée. Nous demandons donc que le retour sur site des agents, dans tous les établissements de l'Insee, soit conditionné à la mise à la disposition de **trois masques par jour et par agent**, comme cela est mis en place pour tous les agents des services de l'administration centrale à Bercy³.

Nous demandons que les agents qui prennent habituellement les transports en commun et qui n'ont pas **accès au parking** de l'établissement de l'Insee dont ils relèvent, puissent accéder exceptionnellement à ce parking pendant la période d'état d'urgence sanitaire.

¹cf. « [télétravail et déconfinement, questions-réponses](#) », Ministère du Travail, p3.

² cf. « [questions réponses Covid-19, sortie du confinement dans la fonction publique](#) », Ministère de l'action et des Comptes publics, 11/5/20, p4.

³ cf. « [reprise d'activité, le guide pratique](#) », Secrétariat général des Ministères économiques et financiers, p7.



Nous demandons que soient définis et communiqués aux agents :

- un **protocole d'accès aux établissements**, aux bureaux et de circulation à l'intérieur des bâtiments ;
- un **protocole de nettoyage des parties communes et des bureaux** ; nous demandons que les agents de nettoyage n'accèdent qu'aux seuls bureaux des agents l'ayant accepté ;
- un **protocole concernant la tenue des réunions** en présentiel : mesures de distanciation, nombre de participants en regard de la taille de la salle de réunion, durée des réunions, etc. ;
- les règles de gestion et d'**usage des espaces extérieurs**, en particulier les espaces verts ; en fonction des établissements nous demandons qu'il soit précisé si des réunions pourraient y être organisées.

Nous demandons que soient mis à disposition de chaque agent amené à fréquenter les établissements de l'Insee, par exemple sous la forme d'un **kit distribué à l'entrée des établissements** : trois masques, du gel hydro alcoolique, des lingettes désinfectantes et des gants pour les personnels ayant à accomplir des tâches de manutention et en particulier, ceux chargés de la distribution ou de l'ouverture du courrier. Le kit devra également contenir les produits nécessaires au nettoyage du bureau par chaque agent (poignées, clavier, souris, téléphone, etc.) comme cela est préconisé dans la plupart des guides⁴.

Nous demandons que des **gels hydro alcooliques** soient disposés **pour un usage collectif** dans les halls des ascenseurs, dans chaque espace où sont installés des mopieurs et dans les toilettes.

Nous demandons que soient identifiées et réservées dans chaque établissement des **salles dédiées aux agents qui présenteraient des symptômes sur site**, de manière à pouvoir les isoler.

Nous demandons la mise en service de **poubelles dédiées aux déchets potentiellement contaminés** (masques, gants, lingettes, etc.) à différents endroits des bâtiments, à l'instar des préconisations affichées dans le guide de reprise d'activité à l'attention des agents des services centraux de Bercy.

Nous demandons que soit précisé le **rôle du médecin de prévention**.

Nous demandons que des consignes précises soient formulées et rappelées concernant l'**interdiction du vapotage dans les locaux**.

⁴ cf. « *reprise d'activité, le guide pratique* », Secrétariat général des Ministères économiques et financiers, p10.



La restauration

Nous demandons que soient précisées les conditions et modalités d'accès aux restaurants administratifs. Nous demandons que nous soient communiquée la liste des restaurants administratifs qui pourront être ré ouverts et le cas échéant les critères retenus pour en décider.

Nous demandons si un service de paniers repas serait mis à disposition des agents et la possibilité de prendre les repas dans les bureaux, ce que ne permettent en général pas les règlements intérieurs.

Nous demandons la mise en place d'un dispositif de tickets-restaurant pour permettre aux agents qui ne disposeraient pas sur site d'un système de restauration collective fonctionnelle, de pouvoir déjeuner.

Les gardes d'enfants

Nous demandons que les agents ayant des enfants de moins de 16 ans puissent continuer de bénéficier du dispositif d'ASA garde d'enfants sans télétravail qui a prévalu à l'Insee depuis le 16/3/20, après le 11/5/20 et jusqu'à ce que leurs enfants aient la possibilité de rejoindre à temps plein leurs établissements scolaires.

Certains établissements scolaires et crèches ont d'ores et déjà signalé qu'ils ne seraient pas en mesure d'accueillir tous les enfants après le 2/6/20. En cohérence avec la préconisation formulée par le Ministère de l'Action et des Comptes publics⁵, nous demandons pour les parents qui ne pourront pas scolariser leur(s) enfant(s) après le 2/6/20, que soit maintenue la possibilité de bénéficier du dispositif d'ASA garde d'enfant(s) dans les conditions mises en œuvre jusqu'ici à l'Insee.

Nous demandons également que ces parents puissent faire le choix de continuer d'exercer leur activité en télétravail pendant les jours où leur(s) enfant(s) ne pourront pas être scolarisés.

Le dialogue social

Nous demandons la reprise du dialogue social national hors Covid-19 et en particulier une programmation rapide des discussions relatives au Rifseep des A et à l'élaboration des lignes directrices de gestions des promotions, afin que ces dossiers ne soient pas (mal)traités dans l'urgence, ce qui a malheureusement été le cas en 2019.

⁵ cf. « *questions réponses Covid-19, sortie du confinement dans la fonction publique* », Ministère de l'action et des Comptes publics, 11/5/20, p2.



Le télétravail, après

Nous avons soutenu, pendant très longtemps seuls contre tous, la mise en œuvre du télétravail à l'Insee. Son développement depuis 2017, et notamment la dynamique très forte observée en 2019, a permis l'accroissement du taux d'équipement des agents qui a permis à l'Insee de continuer de remplir ses missions, en mode certes dégradé, mais avec un succès unanimement remarqué.

Le télétravail exercé ces dernières semaines a été pour la plupart des agents une expérience subie, difficile, voire douloureuse, se combinant à l'isolement, à la garde d'enfant(s), dans des conditions matérielles rarement optimales, alors que la quantité de travail et l'organisation collective n'ont pas été repensés. Ces contraintes ont pesé sur le bien-être des agents et ont accru la charge mentale et la charge émotionnelle de chacun. Nul ne mesure encore les effets de cette épreuve.

Du fait de la progressivité du déconfinement, le sujet télétravail doit être approfondi dans les mois qui viennent, et pour l'avenir. Nous demandons donc, en plus du bilan annuel désormais traditionnel sur le télétravail, l'ouverture d'une réflexion nationale pour dégager les enseignements du télétravail pendant la période de confinement. Cette réflexion devra s'appuyer sur le [décret n°2020-524 du 5/5/20](#) modifiant les conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique (jusqu'à là fixées par le décret de janvier 2016), avec en ligne de mire, l'évolution de la circulaire du 2/8/17 sur le télétravail à l'Insee.

Mai 2020

BULLETIN D'ADHÉSION 2020



Adhérez à la CFE-CGC de l'Insee !

Pour donner à la CFE-CGC Insee les moyens de poursuivre son action, pour soutenir un syndicat constructif et force de propositions qui défend les valeurs d'humanisme, de responsabilité, de reconnaissance de la qualité professionnelle et des missions de service public, envoyez votre cotisation par chèque à l'ordre de la CFE-CGC de l'Insee à :

Madame la Trésorière de la CFE-CGC Insee
Timbre Y501-502 - bureaux RJ-32-34
88, avenue Verdier - 92541 Montrouge Cedex

Les tarifs :

- stagiaires	25 €
- première adhésion et retraités B et C	50 €
- première adhésion et retraités A	75 €
- adjoints administratifs, contrôleurs, contractuels B et C	90 €
- attachés statisticiens, contractuels A	100 €
- attachés principaux, chefs de mission, att. hors classe, administrateurs	120 €
- administrateurs hors classe, inspecteurs généraux	150 €

Rappel : les 2/3 de la cotisation font l'objet d'un **crédit d'impôt sur le revenu** sur justificatif du trésorier ; la cotisation peut donner accès à une assistance juridique et psychologique pour prévenir les risques psycho- sociaux de l'adhérent et de sa famille.

Bulletin à joindre à votre chèque :



BULLETIN d'ADHÉSION 2020 à la CFE-CGC Insee

NOM, Prénom :.....

Corps et grade :.....

Adresse professionnelle :.....

.....

N° de téléphone :.....

Adresse mél (informations, attestation fiscale) :.....

.....

Adresse personnelle (facultatif):.....

.....

Je souhaite participer activement à la vie du syndicat (facultatif)

